

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 23 JUILLET 2018

OBJET / GAIA

**Vente propriété
Mushdehalsuenborda**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
16 juillet 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 26

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Maryannick Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Christiane Hargain-Despéries à Mme Corinne Othateguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Mme Yolande Huguenard quittant la salle, Mme le Maire expose :

Par délibération en dates des 14 avril et 6 octobre 2000, le Conseil municipal a décidé l'acquisition des parcelles C 350-357-358-359-360-361-362-363-382-389-390-995 d'une superficie totale de 44 892 m² situées en zone ND (non constructible) du POS.

Le terrain a été acheté par la commune à Mme Colbert-Pons le 12 octobre 2000 par acte notarié dressé par Me DE REZOLA.

Aujourd'hui le terrain cadastré A1 180, 195 et 182 d'une surface de 2 102 m² se situe pour partie en zone UCe (1 812 m²) et N (290 m²) du PLU approuvé le 9 novembre 2009 modifié et révisé en dernier lieu le 27 janvier 2014.

Dans le PLU en cours de révision générale il est prévu que le terrain soit classé en zone UY qui est destinée principalement aux constructions à usage d'activités.

La commune a saisi en septembre 2017 le service des Domaines pour avis. Celui-ci s'est prononcé et a évalué le terrain d'une superficie de 2 102 m² à 169 000 €.

Par lettre en date du 28 juin 2018, la société Orpi s'est portée candidate pour l'acquisition de ce terrain d'une superficie de 2 102 m² pour un montant de 210 000 €.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil municipal à la majorité.

- Décide la vente à la société Orpi du terrain cadastré section AL n°195 – 182 et 180 d'une superficie de 2 102 m² pour le prix de 210 000 €,
- Habilite Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie,

S'est abstenu : M. Jean-Noël Magis.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/07/2018